

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 746

Avis est par la présente donné que le règlement numéro 746 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 2 décembre 2024, intitulé : « **Règlement numéro 746** autorisant des travaux municipaux admissibles au programme TECQ pour l'année 2025 et un emprunt de 5 940 000 \$ », a reçu l'approbation suivante :

- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 13 décembre 2024.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 19 décembre 2024.



Me André Cordeau
Greffier par intérim